

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 14 avril 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231086

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publics dans les rues De Castelnau, Berri et Lajeunesse dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 41 750 831,62 \$, taxes incluses (contrat : 32 130 000 \$ + contingences : 4 819 500 \$ + incidences : 4 801 331,62 \$) - Appel d'offres public 445710 (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 963 874,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, pour la modification de leur réseau de distribution au montant maximal de 134 529,07 \$, taxes incluses

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231086

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publics dans les rues De Castelnau, Berri et Lajeunesse dans l'arrondissement de Villera-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 41 750 831,62 \$, taxes incluses (contrat : 32 130 000 \$ + contingences : 4 819 500 \$ + incidences : 4 801 331,62 \$) - Appel d'offres public 445710 (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 963 874,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, pour la modification de leur réseau de distribution au montant maximal de 134 529,07 \$, taxes incluses

À sa séance du 26 mars 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$

Le 2 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux ont présenté le projet de réaménagement de la rue de Castelnau, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue de Châteaubriand dans l'arrondissement Villera-Saint-Michel-Parc-Extension, qui inclut notamment la reconstruction et la réhabilitation des conduites d'égout et d'aqueduc secondaire, la réhabilitation de la chaussée, la réfection de l'éclairage et la mise aux normes des feux de circulation ainsi que la construction d'une piste de cyclable.

Afin de réaliser ces travaux, un appel d'offres a été publié du 2 décembre 2024 au 4 février 2025. Il y a eu 20 preneurs du cahier des charges dont cinq ont déposé une soumission. Parmi les 15 n'ayant pas déposé d'offre, sept sont connus comme étant des sous-traitants, une firme a produit l'estimation des coûts et sept autres n'ont pas justifié leur désintérêt. Comme il s'agissait d'un appel d'offres avec un système de pondération à une enveloppe avec évaluation, un comité de sélection s'est réuni le 18 février 2025. Les offres étaient évaluées sur la base de 3 critères, soit le prix, l'échéancier de réalisation des travaux et l'expérience du soumissionnaire. Au terme de l'analyse et conformément aux prix déposés, le comité de sélection a confirmé que la firme Les entreprises Michaud inc. était celle ayant obtenu le plus haut pointage final. Le prix déposé montre un écart de 8,77% avec l'estimation réalisée par une firme externe.

Pour conclure, les responsables ont recommandé l'octroi à l'adjudicataire, puisque son offre est conforme et que l'écart est jugé acceptable par le Service.

La présentation et les explications ayant permis à la Commission de bien saisir le dossier, les membres n'avaient pas de questions à l'endroit des invités.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231086 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.